



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2026 suite 1 :



Comme **Le Hérisson** vous l'avait annoncé dans sa dernière publication, <https://patrickbonnet.org/wp-content/uploads/2026/10/H-1-CM-29-09-2026.pdf> il y

notre compte rendu du conseil municipal du 29 septembre aurait une suite.

Un conseil que nous avons qualifié de « **particulièrement houleux** », le maire semblant vouloir se faire « le conseiller municipal BONNET ».

UN PROJET DE STÈLE EN MÉMOIRE D'UN PILOTE AMÉRICAIN

Nous reviendrons sur les différents points inscrits à l'ordre du jour. Mais aujourd'hui, intéressons-nous à la fin de ce conseil, lorsque le maire a invité M. Jean-Louis Philippe, historien local et fondateur-propriétaire du musée situé rue de la République, à prendre la parole.

M. Philippe souhaitait que son projet soit inscrit à l'ordre du jour d'un conseil municipal afin que les élus puissent en débattre. N'ayant pas obtenu satisfaction, il s'est adressé aux élus dans un courrier daté du 27 juillet 2026, dans lequel il prenait acte du refus du maire.

Le 22 septembre, la presse locale s'était fait l'écho de son projet.

Il a remué ciel et terre, frappé à toutes les portes... Depuis plusieurs mois, Jean-Louis Philippe multiplie les démarches pour concrétiser son projet : ériger une stèle à la mémoire du capitaine américain Denver Benjamin Davison. Il a sollicité la municipalité, une association patriotique ainsi que différents partenaires. Faute de réponse positive à ce jour, il a finalement décidé de lancer une cagnotte sur Leetchi.



**Plaque commémorative
D.Davison dans un cimetière de
l'Oklahoma.**

Le 28 septembre 1944, Jean-Louis Philippe n'a que cinq ans. Il aide sa mère dans un champ de pommes de terre, route de Pontpierre, lorsque des avions américains passent à très basse altitude au-dessus de leurs têtes.

Pour protéger son fils, sa mère l'abrite dans un champ de haricots à rames, un panier sur la tête. Dans ce « cocon protecteur », le petit Jean-Louis entend un avion touché s'écraser avant de prendre feu.

Aux commandes du chasseur P-47 Thunderbolt se trouve le capitaine Denver B. Davison, 26 ans, originaire de l'Oklahoma, abattu par les tirs de l'armée allemande.

En 1999, Jean-Louis Philippe sera l'un des accompagnateurs de la veuve du pilote et de leur fille, venues à Faulquemont pour se rendre sur les lieux du crash.

C'est donc seulement à la fin de ce conseil, sa demande d'inscription du projet à l'ordre du jour n'ayant pas été satisfaite, que M. Philippe a pu s'exprimer.

« ON NE PEUT PAS ACCOMPAGNER UN PROJET PARTICULIER »

Après l'avoir remercié pour son musée, le maire aborde la question de la stèle : *« Pour la stèle, ce n'est pas une association, on ne peut pas accompagner un projet particulier... Nous, financièrement, on a un peu les mains liées. On ne peut pas donner d'argent à titre personnel... On ne pourra pas... »*

Le conseiller municipal BONNET suggère alors que le projet soit porté par une association, laquelle pourrait ensuite solliciter une subvention. À la suite de cette suggestion, le maire ajoute : *« Il ne faut pas que cela se passe comme ça, car il y a des procéduriers dans la commune... »*

Maintenant, c'est le rôle du Hérisson de commenter les propos du maire.



Dans notre programme, nous nous engageons à accueillir et à étudier toute proposition citoyenne. Face à un projet de mémoire porté par un habitant, le maire oppose une impossibilité de principe : **« Ce n'est pas une association, on ne peut pas accompagner un projet particulier... ».**

Mais où est donc passée la volonté d'encourager les initiatives individuelles ? Étudier un projet ne signifie pas forcément le financer. Encore faut-il accepter de l'examiner ! M. Philippe avait demandé que son projet soit inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal. S'il l'avait été, les élus auraient au moins pu en prendre connaissance et en débattre.

Comme quoi, quand on veut, on peut... encore faut-il vouloir examiner les propositions des habitants !

**« Nous, financièrement, on a un peu les mains liées »
a déclaré le maire KOPPERS.**

Les indemnités des élus sous le mandat de madame la maire Kempenich.
Votés en avril 2024.

Indemnités de fonction brutes votées

Fonction	Taux en % de l'IB 1027	Indemnité mensuelle brute au 1^{er} février 2024	Majoration chef- lieu canton 8,26% maire 2,625% adjoints 1,3125% c. del 0,75% c.del
Maire	55 %	2260,79	339,11
1 ^{er} adjoint	17,50 %	719,34	
2 ^{ème} adjoint	17,50 %	719,34	
3 ^{ème} adjoint	17,50%	719,34	
4 ^{ème} adjoint	17,50 %	719,34	
5 ^{ème} adjoint	17,50 %	719,34	
6 ^{ème} adjoint	17,50 %	719,34	
7 ^{ème} adjoint	17,50 %	719,34	
8 ^{ème} adjoint	17,50 %	719,34	
conseiller municipal délégué	8,75 %	359,67	
conseiller municipal délégué	8,75 %	359,67	
conseiller municipal délégué	8,75 %	359,67	
conseiller municipal délégué	5 %	205,53	
	TOTAL	9 300,05	9639,16

Les indemnités des élus sous le mandat de monsieur le maire Koppers.

Votés en avril 2026.

**DES INDEMNITÉS EN HAUSSE
DÈS LES PREMIÈRES SEMAINES DU MANDAT**

Conseil Municipal – Ville de FAULQUEMONT

Séance : 23.04.2026

Page : 34

Indice brut 1027			4110,52			
INDEMNITÉS DES ÉLUS						
					Majoration 15 %	
Maire	Gregory	KOPPERS	51,00 %	2 096,37 €	2 410,82 €	
1er Adjoint au Maire	Mohamed	MAGHEZZI	19,20 %	789,22 €	907,60 €	
2ème Adjoint au Maire	Catherine	KNEVELER	19,20 %	789,22 €	907,60 €	
3ème Adjoint au Maire	Mickael	MAUER	19,20 %	789,22 €	907,60 €	
4ème Adjoint au Maire	Marie-Laure	FRESNOY	19,20 %	789,22 €	907,60 €	
5ème Adjoint au Maire	Stéphane	COLZATO	19,20 %	789,22 €	907,60 €	
6ème Adjoint au Maire	Evelyne	SPANNAGEL	19,20 %	789,22 €	907,60 €	
7ème Adjoint au Maire	Alain	KOPPERS	19,20 %	789,22 €	907,60 €	
8ème Adjoint au Maire	Jennifer	LEININGER	19,20 %	789,22 €	907,60 €	
Conseiller délégué	Déborah	WITTMER	8,00 %	328,84 €	378,17 €	
Conseiller délégué	Daisy	DOLVECK	8,00 %	328,84 €	378,17 €	
Conseiller délégué	Jean-Claude	PFISTER	8,00 %	328,84 €	378,17 €	
Conseiller délégué	Virginie	FUHRMANN	8,00 %	328,84 €	378,17 €	
					0,00 €	
Conseillers municipaux	####	####	0,00 %	0,00 €	0,00 €	
Montant total des indemnités brutes				9 725,49	11 184,31 €	

Maire-délégué Célestin JAKUBIAK

907,19 €

Total général

12 091,50 €

Rappelons que les élus sont en place depuis le 27 mars 2026, et que le 23 avril 2026, soit 27 jours plus tard, ils votaient le montant de leurs indemnités majorées.

Faisons le calcul :

Mandat Maire Béatrice KEMPENICH : 9 639,16€

Mandat Maire Grégory KOPPERS : 12 091,50€

Soit 2452,34€ par mois en plus, 27 jours seulement après leurs élections,

Soit 29 428,08€ par an

Soit durant la mandature (6 ans) : 176 568,48€ (7 ans : 205 996,56€)

DES CONTRAINTES FINANCIÈRES À GÉOMÉTRIE VARIABLE ?

Lorsque le maire déclare que, financièrement, « **on a un peu les mains liées** », la comparaison des indemnités votées par les deux municipalités interpelle.

Les contraintes financières seraient-elles donc plus fortes lorsqu'il s'agit d'accompagner le projet d'un habitant que lorsqu'il s'agit de fixer les indemnités des élus ?



Chacun pourra se faire son opinion.

Le devoir d'exemplarité commence par soi-même



Le 9 septembre 2026, dans le cadre de la préparation du budget 2027, le Premier ministre envisageait une réduction des indemnités des ministres au nom de l'exemplarité.

A l'échelle communale, la question mérite également d'être posée : lorsque des contraintes financières sont invoquées pour une initiative citoyenne, ne faut-il pas aussi s'interroger sur les choix budgétaires des élus eux-mêmes ?

L'exemplarité ne consiste pas seulement à demander des efforts ou à invoquer des contraintes. Elle consiste aussi à s'interroger sur ses propres décisions.



UNE SUGGESTION, ET LE MOT « PROCÉDURIERS »

Enfin, lorsque le conseiller municipal BONNET suggère alors que le projet soit porté par une association, laquelle pourrait ensuite solliciter une subvention. Une piste qui méritait d’être examinée.

Le maire répond : « *Il ne faut pas que cela se passe comme ça, car il y a des procéduriers dans la commune...* » ce qui fit rire son équipe.

Pourquoi écarter une piste qui méritait d’être examinée, alors même qu’elle était proposée par celui que le maire semble qualifier de « procédurier » ?

Ce que notre équipe aurait fait

Nous aurions commencé par examiner la proposition de M. Philippe, puis étudié avec lui les solutions envisageables : examen du projet par l’ensemble des élus et les services municipaux, participation matérielle ou logistique de la commune, recherche d’une association susceptible de le porter, ou encore sollicitation de partenaires institutionnels et patriotiques.



Toutes ces pistes auraient naturellement nécessité d’étudier la faisabilité du projet, son coût, son emplacement et les autorisations nécessaires.

Notre démarche aurait été simple : ne pas écarter le projet d’emblée, mais examiner les possibilités pour tenter de le faire aboutir. C’est ainsi que nous concevons l’engagement pris dans notre programme : accueillir les initiatives citoyennes, les examiner avec attention et rechercher des solutions dans l’intérêt de la commune et de ses habitants.



Le Hérisson ne se contente pas de rapporter les faits :

il les examine, les confronte aux décisions prises et pose les questions que les habitants sont en droit de se poser.

Là où certains se limitent à un compte rendu, nous apportons un regard critique, documents et chiffres à l'appui.

Informers, questionner, demander des comptes : c'est aussi cela, le rôle d'une opposition.

Voilà pour aujourd'hui. Le conseil municipal du 29 septembre nous réserve encore d'autres sujets qui méritent d'être portés à la connaissance des Faulquinois.

